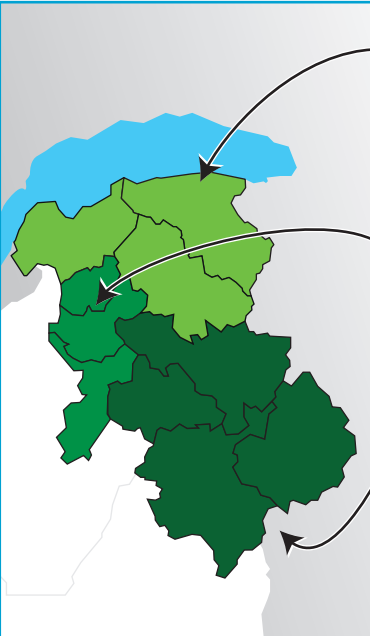


## Vous portez un projet ?

Contactez directement l'animateur LEADER de votre secteur :



**SECTEUR DU CHABLAIS**  
CC du Haut Chablais, CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance, Thonon Agglomération.  
**Simon GARCIN** - 04.50.04.20.25  
✉ [technicienforets@siac-chablais.fr](mailto:technicienforets@siac-chablais.fr)

**SECTEUR FAUCIGNY**  
CC Faucigny-Glières, CC Quatre Rivières, CC Vallée Verte.  
**Pauline SANSONNET** - 04.50.07.32.31  
✉ [p.sansonnet@ccfg.fr](mailto:p.sansonnet@ccfg.fr)

**SECTEUR MONT-BLANC ARVE GIFFRE**  
CC Cluses Arve et Montagnes, CC Montagnes du Giffre, CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc.  
**Alison BIBLOCQUE** - 04.57.54.22.00  
✉ [abiblocque@2ccam.fr](mailto:abiblocque@2ccam.fr)



[www.leader-nord-des-alpes.siac-chablais.fr](http://www.leader-nord-des-alpes.siac-chablais.fr)



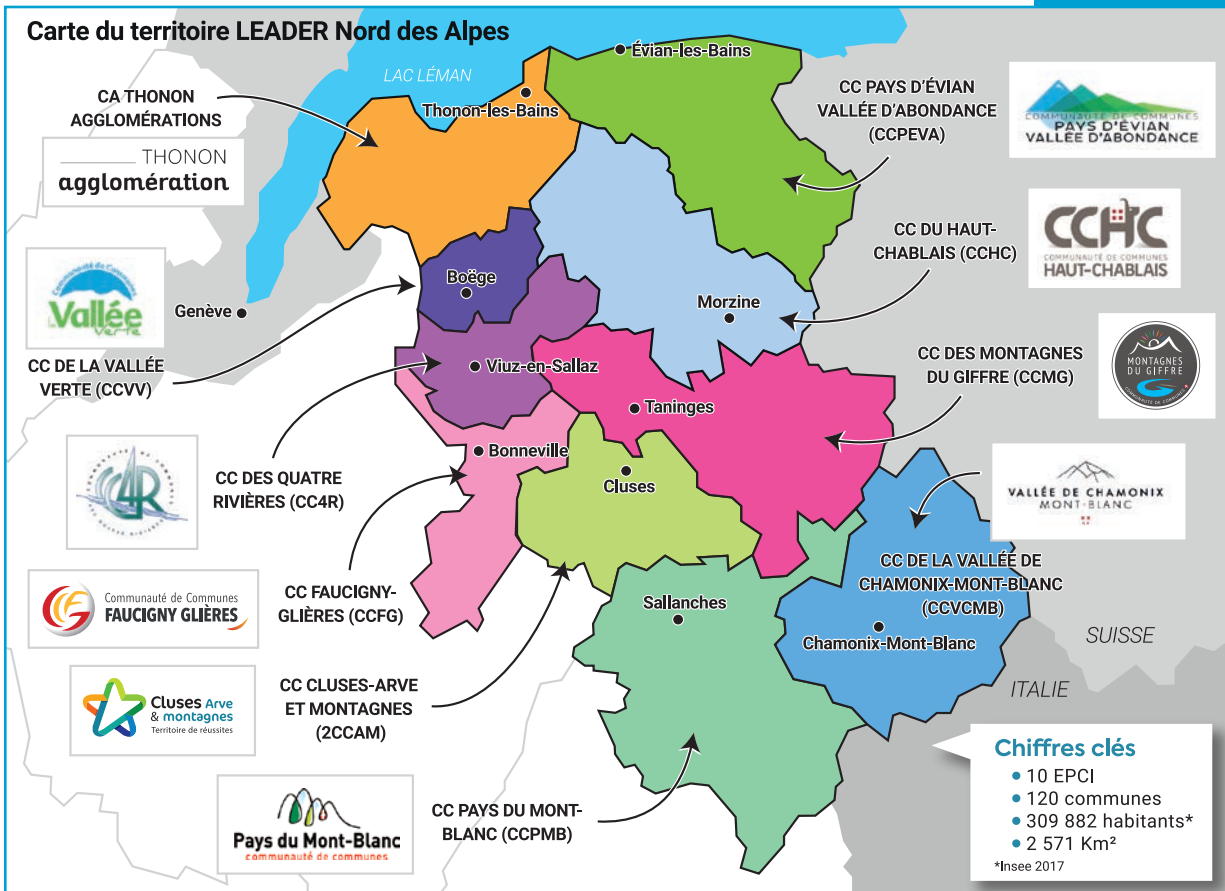
# L'EUROPE À VOS CÔTÉS POUR FINANCER VOS PROJETS EN MILIEU RURAL



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par  
l'Union européenne



## Financez votre projet



### Qui peut en bénéficier ?

- Tout professionnel porteur de projet, qu'il soit public ou privé, situé sur le territoire des 10 EPCI (Voir le plan)

### Pour quels projets ?

3 appels à projet ouverts jusqu'au 31 décembre 2024 :

- La qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs
- Le développement et la diversification des activités économiques du territoire en préservant les ressources locales
- L'accompagnement à la mise en place d'un tourisme durable au service du territoire



### Parcours type d'un projet

- 1 Je définis mon projet, ses objectifs et le plan de financement prévisionnel
- 2 Je prends contact avec l'animateur LEADER de mon secteur pour être accompagné et conseillé dans le dépôt de mon dossier de demande de subvention
- 3 Je dépose mon dossier de demande de subvention sur la plateforme portail des aides, je récupère l'accusé de réception pour débiter mon opération
- 4 Je présente mon projet au comité de secteur, qui donne un avis avant le comité de programmation
- 5 Mon projet est présenté au comité de programmation qui émet un avis et valide ou non son financement
- 6 Je réalise mon projet et communique sur les aides européennes
- 7 Une fois le projet terminé et les factures acquittées, je peux faire ma demande de paiement

### Comment sont financés les projets dans le cadre du LEADER ?

Les programmes Leader sont financés à travers des crédits FEADER : Fond Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural. A ce titre, le territoire LEADER Nord des Alpes bénéficie d'une dotation européenne de 2 469 894 € sur la période 2023-2027.

Pour qu'un projet puisse être éligible auprès de LEADER, le porteur de projet doit justifier d'un cofinancement public national (CPN) sur son projet, c'est la contrepartie nationale.

1 € de financement public national (État, Région, Département ou Collectivités locales) permet de mobiliser 4 € de FEADER.

LEADER Nord des Alpes bénéficie d'une dotation européenne de 2 469 894 € sur la période 2023-2027.

